

**Revendications des membres Force Ouvrière
pour le Comité de travail Gare de Lyon et Province Sud Est été 2019****+ Dispositions pour l'activité**

- ✓ Application de l'article 5 de l'accord NAO 2015.
- ✓ Application du communiqué Direction N°6 du 15 mars 2015.
- ✓ Application de l'usage pour la remise des plannings aux commerciaux.
- ✓ Nous demandons que toutes les règles appliquées en PLT le soient également en GQP.
- ✓ Mise en place d'un vrai plan canicule.
- ✓ Retour aux axes pour les commerciaux demandeurs.
- ✓ Remise des plannings provisoires avec toutes les PS et FS.
- ✓ 10 repos par planning en construction planning PLT.
- ✓ Maximum 12 jours travaillés entre 2 doubles repos.
- ✓ 1 seul ARN par roulement suivi d'une PS à 8h00 minimum le lendemain.
- ✓ Pas plus de 3 HLP réel par roulement.
- ✓ Respect des restrictions médicales.
- ✓ Equité des trains porteurs par roulement entre les Commerciaux.
- ✓ Eviter 2 PS à 5h du matin côte à côte.
- ✓ Pas plus de 2 trains de plus de 14h d'amplitude, avec au minimum 15 jours entre les 2.
- ✓ Isolation des ½ tours Nice, Cannes et Perpignan par des repos avant et après.
- ✓ Pour une séquence de 4 jours, mettre le découché au milieu.
- ✓ 4 découchés Max par roulement.

+ Maintien des FS et PS

- ✓ Maintien des FS de 1h quand il y a un service, Agent 2 inclus.

+ Disposition pour les périodes de fortes activités

- ✓ Maintien des quatre plannings sans période de forte activité.

+ Coupure sur fonction avec transversale

- ✓ Pas de coupure supérieure à 4 heures ou comptabilisation des heures au-delà.
- ✓ Pas de découché avec des FS le J2 après 20h.
- ✓ Pas de découché avec une FS à 13h pour un retour le lendemain.

+ Chambre de jour / découcher

- ✓ Maintien de la chambre pour les agents qui ont une PS après 11 heures.
- ✓ Hôtels (de bonnes qualités) situés au plus près de la gare. C'est possible sur plusieurs villes, il faut juste le vouloir.
- ✓ Si sur un découché une des deux journées est supérieur à 9h45 repos à suivre.
- ✓ Découcher de plus de 24 heures Ps/Fs, 1 repos à suivre.
- ✓ Si nuitée en découché inférieure à 8 heures, repos à suivre.

+ Réserve

- ✓ Maintien des horaires de Réserve.
- ✓ 1 week-end samedi / dimanche positionné en PLT sur la période de réserve.
- ✓ Pas de fonction supérieure à 9h45 avant JNT pour les temps partiels ayant un seul JNT.
- ✓ Pas de réserve en même temps pour les couples de l'entreprise.
- ✓ Personnel en réserve prioritaire sur les intérimaires.
- ✓ Pas de shuintage sur les fonctions de réserve.
- ✓ 5 découchés maximum en réserve.
- ✓ 10 repos graphiqués sur la période de réserve.
- ✓ Consigne de la fonction ou de l'horaire de réserve 3 jours avant la date contre émargement.
- ✓ Rotation des roulements de réserve équitable entre les agents.

 **Disposition pour le personnel senior de plus de 55 ans**

✓ *Planning de 135 heures pour les commerciaux.*

 **Disposition pour les temps partiels**

✓ *Equilibre des semaines de travail.*

✓ *Pas de fonction supérieure à 9h45 avant un JNT même en réserve.*

Montparnasse, le 06 juin 2019

Les membres de la commission planning

Marianne DEVARS, Muriel PROSNIER
Christophe COUTELLIER, Cédric DI MEGLIO